

*L'Adresse—M. Wenman*

dans le monde. Ce n'est non seulement le devoir mais aussi le privilège du gouvernement fédéral de défendre la cause de la paix.

Le parti progressiste-conservateur du Canada reconnaît l'État d'Israël sans réserve et estime que cet État a indiscutablement le droit de continuer à exister. En tant qu'une des rares démocraties qui restent dans le monde, Israël mérite la reconnaissance et l'appui de tous les pays animés de cet idéal commun et fondamental. Un règlement juste doit reconnaître l'inquiétude légitime qu'éprouve Israël pour sa sécurité et doit appuyer sa détermination de posséder des frontières défendables.

D'autre part, il faudra peut-être établir des lignes ou zones démilitarisées, surveillées par des forces neutres crédibles, telles que la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Au début, ces lignes ou zones seront peut-être, ou pas, conformes aux frontières légitimes, permanentes et reconnues, mais elle refléteront plutôt les réalités géo-politiques de la région. Certes, l'apparition de missiles sol-sol, de bombardiers de chasse supersoniques et d'autres instruments perfectionnés dont sont dotés les armements modernes, pourra peut-être neutraliser en partie l'importance de la poussée stratégique et des frontières topographiques, mais le meilleur moyen d'assurer la sécurité en général sera de mettre en œuvre des pactes bilatéraux et multilatéraux de non-agression garantis par les superpuissances. Toutefois, à l'heure actuelle, la capacité et la stratégie militaires attachent une importance considérable aux concessions territoriales limitées.

Par ailleurs, nous devons en outre reconnaître l'existence des Palestiniens et appuyer leur désir constant d'accéder à une sorte de condition politique, économique et sociale généralement liée à la sécurité du statut d'État souverain ou associé. Un tel statut entraînerait l'établissement d'un cadre propre à atténuer le désespoir des Palestiniens et à favoriser leur créativité et leur sens des responsabilités. Nous devons identifier et reconnaître les réclamations et les aspirations légitimes des Palestiniens, et en favoriser l'expression.

Dans sa participation active à la recherche de la paix, le Canada doit se conformer à trois principes. Tout d'abord, même si nous comprenons les frustrations qui ont pu engendrer la violence et le terrorisme, nous ne saurions admettre ni la violence ni le terrorisme; nous ne saurions les tolérer, quelle qu'en soit la provenance et quelque forme qu'ils revêtent—terrorisme, sabotage ou agression ouverte. Ensuite, nous devons nous opposer également à l'exploitation des peuples et aux attaques dirigées contre certains groupes raciaux ou ethniques, aux manœuvres de certains pays qui manipulent les Nations Unies, et résister aux menaces qui accompagnent l'embargo imposé par les pays arabes. Troisièmement, nous devons insister pour que les Palestiniens et les États arabes reconnaissent à Israël son droit à l'existence tout comme nous devons continuer à manifester notre inquiétude devant la fondation par Israël d'établissements permanents ou semi-permanents dans les territoires occupés.

Pratiquement tous les pays influents du Moyen-Orient ont exprimé l'espoir que l'année 1977 voit s'accomplir des progrès vers l'établissement d'une paix durable et, plus précisément, que la Conférence de Genève se réunisse à nouveau plus tard au cours de l'année. Les députés membres du comité spécial du parti progressiste conservateur touchant les affaires du Moyen-

Orient qui s'y sont rendus en visite en sont revenus avec un fort sentiment d'optimisme que 1977 sera ponctuée de progrès importants en vue d'un règlement au Moyen-Orient.

On pouvait en effet noter dans tous les pays, sauf l'Irak, un climat d'espoir que 1977 verrait se prendre des mesures susceptibles de conduire à un règlement pacifique si jamais on y arrive un jour. Même l'Irak, du front du refus, qui continue cependant d'appuyer l'OLP et de stocker des armes, semble adopter une attitude attentiste en ne dénonçant pas les initiatives de paix prises par les autres États membres de la Ligue arabe.

Le fait d'avoir à entretenir de grandes quantités de machines militaires modernes constitue un fardeau économique qui pèse lourdement sur les États arabes et sur Israël et un gaspillage regrettable de ressources humaines et financières. Même si les énormes quantités d'armes qu'ils achètent aux pays occidentaux et à l'URSS peuvent servir à recycler les pétro-dollars et à combler leurs déficits commerciaux, il ne fait aucun doute que l'importation de technologie et l'amélioration des conditions matérielles et sociales seraient une façon plus utile et plus productive de réaliser ces objectifs. Il existe des possibilités économiques uniques pour les entreprises canadiennes au chapitre des transferts technologiques, possibilités qui ont été rarement exploitées. Le Moyen-Orient accumule d'énormes réserves de capitaux alors que nos entreprises fonctionnent au ralenti et que nous avons du chômage au Canada. Étant donné la conjoncture actuelle au Canada, comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas sauté sur l'occasion pour concilier ces deux états de choses?

Par delà les théories diplomatiques et les belles déclarations politiques que l'on cultive dans les tribunes et les conférences mondiales traditionnelles, on commence à percevoir une progression calme et rationnelle vers l'adoption d'un compromis. Certaines déclarations prudentes qui font allusion à la possibilité de faire un compromis semblent mériter un examen plus sérieux et un certain appui, même si l'on a tendance à faire preuve d'un certain cynisme en raison de la multiplicité des motivations qui les alimentent; c'est qu'elles constituent en réalité le prélude à un règlement du conflit israëlo-arabe.

Reconnaissant l'intérêt universel que présente la question du maintien de la paix, le Canada ne devrait pas rejeter d'emblée la possibilité de servir d'agent de la paix et il devrait être disposé à contribuer dans la mesure de ses moyens au règlement de ce conflit. Il devrait par conséquent être prêt à maintenir, ou même éventuellement à élargir, le rôle pacifique dont il s'acquitte très bien au Moyen-Orient et qui lui vaut l'estime des autres pays.

Même si elles n'ont pas été acclamées à l'unanimité, les résolutions 242 et 338 des Nations Unies n'en ont pas moins été approuvées, pour l'essentiel, par une nombreuse assistance; le texte original de ces résolutions devrait par conséquent servir de base à un règlement durable et équitable du conflit qui déchire le Moyen-Orient. L'année 1977 est le moment tout indiqué pour reconvoquer la convention de Genève. Le Canada devrait donc poursuivre cet objectif avec vigueur dans tous les forums internationaux, par toutes les voies diplomatiques, et par tous les moyens bilatéraux et multilatéraux dont disposent le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), et plus important encore, par le truchement du comité parlementaire et du Parlement lui-même.